

TikTok dans le viseur : serait-il une menace pour la santé mentale des jeunes ?

- ◆ Éditorial
- ◆ Revue de presse
- ◆ Dates à retenir

TikTok dans le viseur : serait-il une menace pour la santé mentale des jeunes ?

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Et si le réseau préféré des ados devenait leur pire ennemi ?

Le 13 mars dernier, l'Assemblée nationale française a voté à l'unanimité la création d'une commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs [1]. Une initiative portée par la députée Laure Miller, bien décidée à faire la lumière sur un phénomène aussi viral qu'inquiétant.



Plus de 15 millions d'internautes utilisent TikTok chaque mois en France, dont une majorité de jeunes. Si l'application est théoriquement interdite aux moins de 13 ans, 63 % des enfants de 12 ans en possèderaient pourtant un compte. Pire encore : ils y seraient exposés à des contenus choquants, voire dangereux. Dernier exemple en date? Le «Paracétamol Challenge» [2], incitation virale à la surconsommation de médicaments. Un symptôme parmi d'autres d'un réseau social opaque, où la modération semble inefficace et où les algorithmes peuvent pousser au pire.

L'enjeu principal de la commission : comprendre si, oui ou non, TikTok alimente une spirale délétère pour les jeunes les plus vulnérables. Une étude menée en décembre 2022 révélait que les adolescents exprimant un intérêt pour la santé mentale sont 12 fois plus exposés à des vidéos traitant du suicide. Certains rapports vont plus loin, évoquant des liens possibles entre l'application et

des passages à l'acte, incluant automutilation. Sans oublier les contenus hypersexualisés, suspectés de nourrir dysmorphophobie et troubles alimentaires, comme l'a souligné une commission sénatoriale en 2023.

Mais la mission de la commission d'enquête ne s'arrête pas au constat. Elle devra proposer des mesures concrètes à même de renforcer la modération, réguler les contenus et mieux protéger les mineurs. Cette commission doit également se pencher sur une énigme troublante : pourquoi TikTok, dans sa version occidentale, semble-t-il si permissif, alors que sa version chinoise, Douyin, impose un cadre strict, éducatif et culturel aux plus jeunes ? Ce double visage d'un même réseau soulève des questions éthiques majeures.

Au Maroc, 12,41 millions d'internautes âgés en principe de 18 ans et plus utilisent TikTok (dont 69,3 % auraient entre 18 et 24 ans) [3]. Si certaines voix appellent à son interdiction, le ministre de la Justice Abdellatif Ouahbi [4] a déclaré en mai 2024 qu'il était pratiquement impossible d'interdire des plateformes comme TikTok ou Facebook, «en raison de leur envergure mondiale et du volume de contenus qu'elles génèrent».

Toutefois, les autorités marocaines restent vigilantes. Des dispositifs de surveillance sont mis en œuvre par la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) et le Ministère Public pour contrôler les publications et intervenir en cas de contenu inapproprié.

SOURCES : [1] : Lien , [2] : Lien [3] : Lien [4] : Lien





Leqembi : espoir contre Alzheimer mais inquiétudes après des décès aux États-Unis

Le Leqembi, médicament développé par les laboratoires Eisai (Japon) et Biogen (États-Unis) pour traiter la maladie d'Alzheimer, est autorisé aux États-Unis depuis 2023. Toutefois, il suscite de vives inquiétudes en raison d'effets secondaires graves. Selon Bloomberg, cité par BFMTV, sept patients sont décédés et trois autres ont été lourdement handicapés après l'avoir reçu. Ces incidents sont liés à des œdèmes cérébraux et des hémorragies, effets indésirables connus et déjà au cœur des controverses lors de l'autorisation américaine du produit.

En Europe, et notamment en France, le Leqembi n'est pas encore disponible. L'Agence européenne des médicaments (EMA) avait initialement refusé son autorisation en juillet 2023, estimant que la balance bénéfices-risques était défavorable.

Leqembi cible les plaques amyloïdes, accumulations de protéines suspectées de jouer un rôle central dans la maladie. Les essais cliniques ont montré une efficacité modeste : un léger ralentissement de la progression des symptômes, sans amélioration de l'état des patients. En revanche, le coût du traitement est élevé et les risques d'effets secondaires graves sont bien réels.

Face à la décision de l'EMA, les laboratoires ont fait appel et ont présenté des données supplémentaires. Des associations de patients, confrontées à un manque d'alternatives thérapeutiques, ont également plaidé en faveur de ce traitement. L'EMA a finalement revu sa position en novembre 2024, autorisant le Leqembi, mais seulement pour des patients atteints d'Alzheimer à un stade précoce, et dans une population génétiquement moins exposée aux effets secondaires. Il s'agit des non-porteurs ou des hétérozygotes du gène ApoE ϵ 4, une forme génétique qui influence le risque de développer la maladie et la tolérance au traitement. Les porteurs de deux copies de cet allèle présentent un risque accru d'œdèmes ou d'hémorragies cérébrales avec le Leqembi.

Leqembi est administré par voie intraveineuse et devra être prescrit uniquement par des spécialistes expérimentés disposant d'un accès rapide à l'IRM. Son usage se fera dans le cadre de

programmes d'accès contrôlé.

Après l'avis favorable de l'EMA, la Commission européenne doit encore approuver officiellement le médicament. En France, un accès précoce pourrait être envisagé, mais nécessiterait des efforts importants pour améliorer le diagnostic précoce, condition essentielle pour que les patients soient éligibles à ce traitement.

Source : *Lien*

Moins de médicaments, plus de pertinence: le défi de la déprescription



La déprescription, qui consiste à réduire ou arrêter certains traitements médicamenteux devenus inadaptés ou inutiles, apparaît comme une réponse aux problèmes croissants de polymédication, de surconsommation de médicaments et de risques iatrogènes. Cette démarche, bien que porteuse de nombreux bénéfices sanitaires, économiques et environnementaux, suscite encore des interrogations quant à sa mise en œuvre concrète, notamment en officine. Lors d'un colloque organisé à Strasbourg par l'OMÉDIT Grand Est, les pharmaciens ont souligné l'importance d'une coordination étroite entre médecins, pharmaciens et patients pour garantir son efficacité.

Si la déprescription est déjà une pratique courante à l'hôpital, elle progresse plus lentement en ville. Elle concerne principalement certaines classes thérapeutiques comme les inhibiteurs de la pompe à protons, les benzodiazépines, les antidépresseurs ou encore les médicaments à service médical rendu insuffisant et ceux inappropriés chez les personnes âgées. Des outils comme les ordonnances de déprescription ou des cartes de suivi sont proposés pour accompagner cette pratique, dans un cadre qui sera renforcé dans les mois à venir.

Les professionnels insistent sur le fait que la déprescription n'est pas une opposition à la prescription mais son prolongement naturel, une forme de «prescription adaptée». Elle ne consiste pas

simplement à retirer des boîtes de médicaments, mais à engager une réflexion globale et individualisée, intégrant les besoins réels du patient, son évolution clinique et les risques liés à la poursuite de certains traitements.

Cependant, cette démarche nécessite une pédagogie rigoureuse et la participation active du patient. Mal comprise, elle peut provoquer méfiance ou rejet, notamment si le patient perçoit l'arrêt d'un traitement comme une privation injustifiée. D'où l'importance d'un dialogue clair, dès la prescription initiale, sur la possible durée du traitement. Enfin, les pharmaciens rappellent qu'ils ne doivent pas être pénalisés financièrement pour avoir participé à cette démarche, et plaident pour que la déprescription soit reconnue et rémunérée comme un véritable acte pharmaceutique à part entière.

Source : lequotidiendupharmacien.fr

Journée mondiale de la santé 2025 : Une bonne santé à la naissance pour un avenir plein d'espoir

À l'occasion de la Journée mondiale de la santé 2025, qui est célébrée le 7 avril, l'OMS lance une campagne d'un an intitulée «Une bonne santé à la naissance pour un avenir plein d'espoir», consacrée à la santé maternelle et néonatale. L'objectif est d'inciter les gouvernements et les professionnels de santé à intensifier leurs efforts pour prévenir les décès évitables chez les mères et les nouveau-nés, tout en promouvant le bien-être des femmes sur le long terme.

Chaque année, près de 300 000 femmes meurent de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement, 2 millions de nourrissons décèdent avant l'âge d'un mois, et environ 2 millions d'enfants naissent sans vie - soit un décès évitable toutes les 7 secondes. Si les tendances actuelles persistent, 80 % des pays n'atteindront pas les objectifs de réduction de la mortalité maternelle d'ici 2030.

Pour changer cette réalité, l'OMS plaide pour des soins de santé de qualité, accessibles et humains, intégrant un accompagnement physique et émotionnel, et abordant les divers facteurs de risque : complications obstétricales, santé mentale, maladies chroniques et planification familiale. Soutenir les femmes et les familles avant, pendant et après l'accouchement est essentiel pour bâtir un avenir en meilleure santé.

Source : OMS

Number: 7 - January - February - March 2025

ADPA - NEWS
 Newsletter of the African Pharmaceutical Distribution Association

Cost, Distribution, Production: Barriers to Accessing Treatment in Africa



OUR PARTNERS

 African Pharmaceutical Distribution Association / Association de Distribution Pharmaceutique Africaine
 IQVIA
 cfao
 UbiPharm
 SPRL

<https://apda-africa.com>

Numéro : 7 - Janvier - Février - Mars 2025

ADPA - NEWS
 Newsletter of the Association de distribution pharmaceutique africaine

Coût, distribution, production : les freins à l'accès aux traitements en Afrique



NOS PARTENAIRES

 African Pharmaceutical Distribution Association / Association de Distribution Pharmaceutique Africaine
 IQVIA
 cfao
 UbiPharm
 SPRL

<https://apda-africa.com>

DATES À RETENIR



11 et 12 avril 2025

**13^{ème} Congrès de Pharmacovigilance
École nationale de santé publique
Rabat**



9 mai 2025

**4^{ème} Journée nationale et 1^{ère} journée
Africaine de l'Association marocaine de
recherche et de formation en pharmacie
oncologique (AMRFPO)
Marrakech**



9 et 10 mai 2025

**11^{ème} Édition du Salon International
de la Parapharmacie, du Paramédical
et du Bien être.**



17 mai 2025

**25^{ème} Journée Pharmaceutique
Internationale de Casablanca «La Pharmacie
au Maroc vers un modèle innovant et durable»
Hyatt Regency - Casablanca**



29 et 31 mai 2025

**11^{ème} Congrès National et 4^{ème} Congrès Africain
de Pharmacoéconomie et de pharmaco-
épidémiologie**



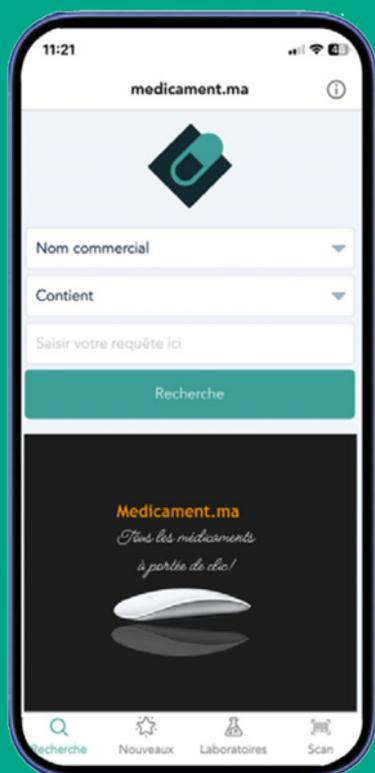
MEDICAMENT.MA - APPLI

Nouvelle version

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de la toute dernière version de l'application Médicament.ma, désormais disponible sur l'App Store et Google Play !

En plus des fonctionnalités clés déjà présentes sur la version desktop, cette nouvelle application intègre une option innovante : l'affichage instantané des informations d'un produit grâce au scan de son code-barres.

Téléchargez médicament.ma dès maintenant en cliquant sur les liens ci-dessous ou en scannant le QR code.



App Store



Lien [↗](#)

Google Play



Lien [↗](#)



**24^o ÉDITION FORUM
PHARMACEUTIQUE
INTERNATIONAL
FPI.TUNIS.2025**



REJOIGNEZ-NOUS ET FAÇONNEZ L'AVENIR DE LA PHARMACIE

LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DES PHARMACIENS EN AFRIQUE

30 AVRIL & 1/2 MAI 2025
AU PALAIS DES CONGRÈS DE TUNIS

**L'APPORT DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE DANS LE SECTEUR
PHARMACEUTIQUE.**

JOIN US

 www.fpitunis2025.com

 info@fpitunis2025.com

 +216 53 391 391

 Le Forum Pharmaceutique
International Tunis 2025

 Forum Pharmaceutique
International, FPI Tunis 2025

 [fpi.tunis.2025](https://www.instagram.com/fpi.tunis.2025)



Visitez notre site
pour en savoir plus !